

**PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD – RÉPONSES AUX
QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES**

- 1. Au cours des dernières années, dans quelle mesure les citoyens ont-ils été impliqués directement dans les discussions concernant le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford? Par exemple, des soirées d'information ou de consultation ont-elles été offertes aux citoyens de la ville concernant ce projet?**

Nous n'avons pas impliqué les citoyens dans les discussions relatives au projet d'agrandissement, mis à part les officiers de l'Association de protection du lac Montjoie qui nous ont directement interpellés à ce sujet.

L'association était préoccupée par le projet d'aménagement au bord du lac Montjoie. Elle souhaitait avoir des éclaircissements et être rassurée sur les activités à venir à cet endroit.

- 2. Veuillez préciser la superficie et le pourcentage d'aires protégées, actuelles et avec l'agrandissement projeté du parc national du Mont-Orford, sur le territoire de votre municipalité.**

Actuellement, ce qui est considéré comme aire protégée sont des réserves naturelles privées qui occupent moins de 0,17 km², soit 0,2% du territoire municipal. Selon les informations fournies dans le document d'information du projet, le parc aura une superficie de 9,82 km² dans la municipalité, soit environ 14% du territoire de la municipalité.



Lysandre Bélanger

Inspectrice municipale – environnement
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton